



Reglèmentation d'une association

Par **sophane**, le **22/09/2010** à **10:54**

Bonjour,

Je suis trésorière d'une association les CO (le nom n'est pas en entier) et j'ai un gros dilemme

l'association est une asso sportive d'escrime ancienne. Les membres de l'association paient une licences à la FFE et une cotisation.

En parallèle, une autre association d'escrime ancienne existe mais n'a pas le statue d'asso sportive. Donc les CO demandent une licences à la FFE pour les membres de cette asso.

Premier point : Est-ce légal ?

Deuxième point les membres de l'asso non sportive se croient CO alors qu'ils ne cotisent pas aux CO.

Deuxième point : Est-ce normal ?

D'autre part les membres de l'asso non sportive pensent pouvoir bénéficier de tous les avantages de l'asso les CO : assurance, remboursement de frais, etc...

Troisième point : Est-ce normal ?

L' AG des CO se déroule lundi et je voudrais pouvoir en discuter et apporter une réponse claire et dans le cadre légal.

Merci pour vos réponses